

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique est ouverte du 3 avril 2023 au 17 avril 2023 inclus (15 jours), pour recueillir l'avis du public sur les demandes de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale présentées par la communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières, dans le cadre du programme de gestion 2023/2027 des travaux d'entretien, au profit du bassin versant du Doustre.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes : renaturation de cours d'eau et protection des berges ; restauration et entretien de ripisylves ; travaux sylvicoles sur les résineux en berges ; mise en défens, aménagement des passages à gué et abreuvoirs pour le bétail ; suppression des obstacles afin de rétablir la continuité écologique.

La demande d'autorisation environnementale recouvre :

- une déclaration d'intérêt général ;
- une demande d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).

Monsieur Pierre CORSIN, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique unique.

Le dossier d'enquête (déclaration d'intérêt général, demande d'autorisation IOTA) comprenant notamment un résumé non technique, sera tenu à la disposition du public, du 3 avril 2023 au 17 avril 2023 inclus :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>
- en mairies de Clergoux, de Montaignac-sur-Doustre, de Saint-Bonnet-Elvert, aux heures d'ouverture des services :

- ↳ La mairie de Clergoux située 1 ter route des Diligences :
 - ↳ Le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- ↳ La mairie de Montaignac-sur-Doustre située 8 rue des écoles :
 - ↳ Le lundi de 14h00 à 17h00.
 - ↳ Le mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
 - ↳ Le mercredi de 09h00 à 12h00.
 - ↳ Le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
 - ↳ Le samedi de 09h00 à 12h00.
- ↳ La mairie de Saint-Bonnet-Elvert située 2 place Louis Prévôt :
 - ↳ Le lundi, jeudi et vendredi de 09h00 à 11h30.
 - ↳ Le mardi de 14h00 à 16h30.

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 08h15 à 12h00 et 13h30 à 16h30.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition en mairies de Clergoux, de Montaignac-sur-Doustre, de Saint-Bonnet-Elvert,
- adresser ses observations et propositions au commissaire enquêteur :
 - par correspondance à la mairie de Clergoux, siège de l'enquête ;
 - par courrier électronique adressé à pref-environnement@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel Enquête publique unique sur le projet de COMCOM VEM).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

- ↳ En mairie de Clergoux située 1 ter route des Diligences :
 - ↳ lundi 3 avril 2023, de 08h30 à 11h30 ;
- ↳ En mairie de Montaignac-sur-Doustre située 8 rue des écoles :
 - ↳ mardi 11 avril 2023, de 14h00 à 17h00 ;
- ↳ En mairie de Saint-Bonnet-Elvert située 2 place Louis Prévôt :
 - ↳ lundi 17 avril 2023, de 09h30 à 11h30 ;

A l'expiration du délai d'enquête, un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposé à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et en mairies de Clergoux, de Montaignac-sur-Doustre, de Saint-Bonnet-Elvert, pour y être tenu sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les demandes d'informations complémentaires peuvent être adressées à M. Sylvain GUERIN – technicien environnement de la communauté de communes de Ventadour – Egletons – Monédières – numéro de téléphone : 05.55.27.47.32 – courriel : environnement@cc-ventadour.fr.

A l'issue de l'instruction, le préfet de la Corrèze sera amené à statuer, par arrêté préfectoral, sur les demandes (autorisation environnementale et déclaration d'intérêt général) sollicitées (autorisation assortie de prescriptions ou refus).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête unique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la décision statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>.

Tulle, le 08 MARS 2023 le préfet


Etienne DESPLANQUES